**Instructions d’expédition d’échantillons pour les concours AVPA-PARIS**

Après l’enregistrement du produit pour l’évaluation, il est de votre responsabilité de faire livrer les échantillons à l’Agence pour la Valorisation des Produits Agricoles. L’Agence pour la Valorisation des Produits Agricoles ne vous assistera pas pour le processus d’expédition, et ne peut être tenue responsable de l’envoi de l’échantillon.

**Délais**

Veuillez respecter les délais mentionnés sur la page « Inscriptions » de notre site internet en tenant compte des délais pour l’expédition et le dédouanement.

Chaque année, nous ne pouvons malheureusement pas évaluer certains produits en raison de l’arrivée tardive des échantillons.

**Quantité d’échantillons à envoyer**

Envoyez la quantité de produits indiquée sur le formulaire d’inscription.

**Emballage**

Veillez à ce que les produits soient soigneusement emballés afin d’éviter la casse de ces derniers, et bien isolés pour les produits thermosensibles.

**Incoterms : DDP (rendu droits acquittés)**

Les frais de livraison, les taxes, les droits d’importation et de douane pour l’expédition des échantillons sont à votre charge. Si l’un de ces coûts est facturé à l’Agence pour la Valorisation des Produits Agricoles, il vous sera refacturé et vous devrez nous rembourser immédiatement afin de pouvoir participer aux concours.

**Adresse de livraison**

AVPA – Agence pour la Valorisation des Produits Agricoles

Espace ALTURA

46 rue Saint-Antoine

75004 Paris

France

**Pro forma**

Au colis, merci de joindre une facture pro-forma EN ANGLAIS avec les mentions ci-dessous :

* Adressé à l’Agence pour la Valorisation des Produits Agricoles (adresse ci-dessus)
* Description : Fournir une description de chaque produit
* Prix : Aucune valeur commerciale
* Prix total : Indiquez un montant inférieur à 5 EUR (ne mettez pas un montant supérieur car cela entraînerait des taxes et des frais supplémentaires)
* Informations supplémentaires : Échantillons d’aliments pour analyse, détruits complètement après analyse, sans valeur commerciale, DDP

**IMPORTANT pour les produits provenant de pays hors UE**

La facture doit indiquer une valeur de 1 EUR pour les produits avec la mention « échantillons sans valeur commerciale ».

**Sur le colis :**

Veuillez indiquer ce qui suit EN ANGLAIS :

* Échantillons d’aliments pour analyse, détruits complètement après analyse
* « DDP » (rendu droits acquittés)
* « Livraison urgente » / « Garder au frais » / « Conserver congeler » si pertinent pour les produits frais et congelés.

*Télécharger le modèle de facture pro forma*